EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture 018-211801907-20241029-DELIB2024-38-DE L'an deux mi Date de télétransmission : 05/11/2024

Le: 29 octobre 2024

Nombre de Conseillers

12

En exercice 14

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la

Présents présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Votants 14

Date de convocation du Conseil Municipal: 22 octobre 2024

Abstentions 0

Date de l'affichage de la convocation :

22 octobre 2024

Délibération N°2024-38

PRÉSENTS: Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET.

ABSENTS EXCUSES Sophie BERTRAND, a donné pouvoir Luc TABORDET, STIANTI Mary a donné pouvoir à Pascal RAPIN.

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

Objet: Création d'un système d'assainissement collectif.

Demande DETR année 2025

Travaux de construction du réseau d'assainissement de la zone Sud.

Demande de subvention à la DETR et/ou DSIL 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le zonage d'assainissement de la commune a été arrêté en 2019 et fixe les zones qui seront desservies par l'assainissement collectif.

Les travaux de création du système d'assainissement collectif comportent la construction d'une station d'épuration et de postes de refoulement, ainsi que la création des réseaux d'assainissement. Le montant global de dépenses pour le projet s'élève à 2 588 566 € HT et sans majoration de 10%.

Le dossier a été décomposé en deux parties distinctes, correspondant à deux dossiers de demande de subvention DETR:

- Dossier n°1 : Travaux de construction de la station d'épuration, des postes de refoulement, du réseau d'assainissement de la zone nord et réalisation des contrôles de réseaux. (dossier DETR 2023)
- Dossier n°2: Travaux de construction du réseau d'assainissement de la zone sud.

La présente délibération concerne la demande de subvention DETR pour le dossier n°2. Le montant de dépenses relatif à ce dossier est de 1 886 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

Montant de l'opération :

1 886 000 € HT

Aide de l'Etat (DETR et/ou DSIL):

400 000 € HT

Aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 300 000 € HT

Aide du Conseil Départemental du Cher:

282 900 € HT

Financement par le budget communal:

903 100 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'inscrire le présent projet au budget 2025,
- APPROUVE le plan de financement présenté,
- SOLLICITE l'aide de l'État (demande de DETR et/ou DSIL) au montant maximum (400 000.00€ pour réaliser ces travaux.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré à QUINCY Le 29 octobre 2024

DECIDE:

Le Maire

Pascal RAPIN

Secrétaire de séance Jean-Michel RADOUX

Publication sur le site internet de la commune le : 05 octobre 2024

Acte transmis en préfecture le : 05 octobre 2024